



Exemplaire adhérent AMAP

Contrat Légumes
Fabrice Thomas Ramadier

mars à août 2022

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES
site internet : www.i-amap-y.fr courriel : i-amap-y@hotmail.fr

Je soussigné(e), membre adhérent de l'Amap l'AMAP « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement aux LÉGUMES pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, sous certification Bio, disponibles à mesure qu'ils mûrissent.

Notre maraîcher Fabrice THOMAS RAMADIER peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérent-e-s pour visiter sa ferme.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

Les distributions ont lieu **tous les MERCREDI entre 18 h et 19 h, sous le préau de l'ancienne école rue Papu-16 rue Papu** (attention, l'accès est piétonnier). Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, ou à d'autres adhérents présents, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Abonnement du mercredi 23 mars 2022 au mercredi 31 août 2022, ce qui représente 24 distributions sur la période.

Choix de la quantité

petit panier (12€)
▶ soit 288 € au total

grand panier (18€)
▶ soit 432 € au total

Pour les paiements en plusieurs fois, indiquez à l'arrière des chèques les dates d'encaissement souhaitées.
En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué. Il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e) :

Signature du producteur :

Le Jardin de Marcelle et Mélanie - La Ville Archer
35590 La Chapelle-Thouarault
lejardindemarcelleetmelanie@gmail.com
07 61 10 23 80

Libeller le chèque à l'ordre de Fabrice Thomas Ramadier



Exemplaire pour le producteur

Contrat Légumes
Fabrice Thomas Ramadier
mars à août 2022

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne
Siège social : 16 rue Papu – 35000 RENNES
site internet : www.i-amap-y.fr courriel : i-amap-y@hotmail.fr

Je soussigné(e), membre adhérent de l'Amap l'AMAP « l'AMAP'Y », à jour de ma cotisation annuelle, souscris un abonnement aux LÉGUMES pour la durée et le montant total indiqué ci-dessous. Cet abonnement me donnera droit à des légumes frais, cultivés sans herbicides ni pesticides, sous certification Bio, disponibles à mesure qu'ils mûrissent.

Notre maraîcher Fabrice THOMAS RAMADIER peut, dans la mesure de ses disponibilités, accueillir les adhérent·e·s pour visiter sa ferme.

Je reconnais l'existence d'aléas pouvant réduire la production. J'accepte d'assumer ces risques, sachant que je recevrai ma juste part de la production.

Coordonnées de l'adhérent :

Prénom – Nom :

Tél :

Mail :

Distributions :

Les distributions ont lieu **tous les MERCREDI entre 18 h et 19 h, sous le préau de l'ancienne école rue Papu – 16 rue Papu** (attention, l'accès est piétonnier). Les parts de production des personnes qui seraient absentes seront remises aux adhérents assurant la permanence de distribution, ou à d'autres adhérents présents, sauf consignes contraires de l'adhérent.

Abonnement du mercredi 23 mars 2022 au mercredi 31 août 2022, ce qui représente 24 distributions sur la période.

Choix de la quantité

petit panier (12€)
▶ soit 288 € au total

grand panier (18€)
▶ soit 432 € au total

Pour les paiements en plusieurs fois, indiquez à l'arrière des chèques les dates d'encaissement souhaitées.
En cas de souscription du contrat en cours d'année, le paiement s'effectue au prorata du nombre de distributions restantes.

Clause de départ :

L'engagement sur la durée est primordial au sein d'une AMAP. Tout départ pour choix personnel est assumé financièrement par l'adhérent, aucun remboursement ne sera effectué. Il peut toutefois trouver un nouvel adhérent pour le remplacer.

Fait à Rennes, le.....

Signature de l'adhérent(e) :

Signature du producteur :

Le Jardin de Marcelle et Mélanie - La Ville Archer
35590 La Chapelle-Thouarault
lejardindemarcelleetmelanie@gmail.com
07 61 10 23 80

Libeller le chèque à l'ordre de Fabrice Thomas Ramadier